DECISIONS DU PRESIDENT

(présentées lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2019)

Date	DECISIONS
26.06.19 (N°2019-17)	Relative à la signature d'un bail commercial dérogatoire d'un local situé au Village des Artisans au profit de l'entreprise RELEVE SERVICES PLUS – durée ferme 01.07.19 au 31.10.19 – location local 4 et 5 – Loyer mensuel : 957.67 € HT – Charges mensuelles : 171.29 € HT
01.07.19 (N°2019-18)	Relative à la signature d'un bail commercial dérogatoire d'un local situé au Village des Artisans au profit de l'entreprise BOURGEOIS SECOURS – durée allant du départ de l'actuel locataire jusqu'au 31/10/19 – location loca l 6 – Loyer mensuel : 946.20 € HT – Charges mensuelles : 135.12 € HT
06.08.19 (N°2019-19)	Relative au marché de fournitures courantes et de service portant sur un contrat d'entretien de la structure artificielle d'escalade située au gymnase André Clousier – Le Neubourg Entreprise ALTI CONTROL – CHATTE (38) Montant annuel du marché : 1 560 € HT – durée 1 an reconductible tacitement deux fois par période d'un an.
06.08.19 (N°2019-20)	Relative à la signature d'un contrat de prêt à usage d'un local situé au Village des Artisans au profit de Monsieur Alban LAFFILE Durée 1 mois portant sur la cellule n° 3 bis à titre gracieux.
07.08.19 (N°2019-21)	Relative au marché de travaux d'aménagement pour la gestion des eaux de ruissellement sur le bassin versant de l'ITON - Aménagement d'une ravine géologique existante sur la commune d'Hondouville Entreprise : Sarl JCEV – VITOT (27) Montant : 49 867.50 € HT – Marché d'une durée de 2 mois
07.08.19 (N°2019-22)	Relative au marché de fourniture de carburant pour les besoins de la Communauté de Communes Entreprises : ➢ Lot n°1 : fourniture de carburant à destination des véhicules de services par l'intermédiaire de cartes accréditives : LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT – ST OUEN (93) – montant estimatif : 19 667.00 € HT par an. ➢ Lot n°2 : fourniture de carburant GNR - : BOLLORE ENERGY – LOUVIERS (24) – montant estimatif : 24 710.80 € HT par an. Marchés d'une durée d'un an reconductibles tacitement par période d'un an dans la limite de deux reconductions.
28.08.19 (N°2019-23)	Relative à la signature d'un bail commercial dérogatoire portant sur un local situé au Village des Artisans au profit de l'Entreprise FLAMM'EURE Durée : 1/09/19 au 31/10/19 – Local n°2 du Bâtiment A – Loyer mensuel : 897.47 € HT – Charges mensuelles : 153.58 € HT
19.09.19 (N°2019-24)	Relative au besoin d'un nouveau site Internet pour l'Office de Tourisme Entreprise : LES PLUS DU WEB – DARNETAL (76) Montant du marché 5 : 8 833.00 € HT
20.09.19 (N°2019-25)	Relative à la signature d'un contrat de bail civil situé au Village des Artisans au profit de Monsieur Alban LAFILLE – Durée : date de signature jusqu'au 31.12.2019 Loyer mensuel : 521.67 € HT Charges mensuelles : 90.17 € HT